Nations Unies S/PV.6995

Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

Provisoire

6995e séance

Mercredi 10 juillet 2013, à 10 h 15.

New York

Présidente :	Mme DiCarlo	(États-Unis d'Amérique)
Membres :	Argentine	M. Rutilo
	Australie	Mme King
	Azerbaïdjan	M. Musayev
	Chine	Mme Jiang Hua
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Araud
	Guatemala	M. Rosenthal
	Luxembourg	Mme Lucas
	Maroc	M. Bouchaara
	Pakistan	M. Masood Khan
	République de Corée	M. Sul Kyung-hoon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham
	Rwanda	M. Sana
	Togo	M. Kadangha-Bariki

Ordre du jour

Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest

Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (S/2013/384)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

13-38791 (F)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest

Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (S/2013/384)

La Présidente (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Said Djinnit, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2013/384, qui contient le rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest.

Je donne maintenant la parole à M. Djinnit.

M. Djinnit (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter le onzième rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (S/2013/384), qui couvre la période du 1er janvier au 30 juin 2013. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour informer le Conseil des derniers faits nouveaux survenus dans la sous-région.

Depuis le dernier exposé que j'ai présenté au Conseil de sécurité, le 25 janvier 2013 (voir S/PV.6911), la sous-région de l'Afrique de l'Ouest a continué d'être confrontée à de multiples défis politiques et de sécurité, notamment les tensions liées aux élections dans un certain nombre de pays, la criminalité transnationale organisée, ainsi que les actes de piraterie et de terrorisme perpétrés dans l'ensemble de la sous-région. La situation humanitaire de la sous-région continue d'être marquée par des problèmes d'insécurité alimentaire et de malnutrition, dans un contexte de diminution des fonds.

Dans leurs efforts pour relever ces défis, les dirigeants de la sous-région ont continué de faire montre d'une profonde détermination à œuvrer ensemble en vue d'améliorer la sécurité et de promouvoir la paix et la stabilité au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et d'autres organisations régionales, comme l'Union du fleuve Mano. Outre les efforts louables déployés par la CEDEAO et ses dirigeants pour faire face aux crises malienne et bissau-guinéenne, l'organisation régionale n'a de cesse de promouvoir des solutions pacifiques aux différends qui surgissent entre ses États membres. En conséquence, un certain nombre de litiges frontaliers entre États membres de la CEDEAO ont été réglés ou sont en passe de l'être par des moyens pacifiques.

S'agissant de la situation au Mali, le Bureau collabore étroitement avec la CEDEAO, le Bureau des Nations Unies au Mali, l'ancienne Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine, et aujourd'hui la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en Mali (MINUSMA), pour promouvoir le dialogue politique conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et aux conclusions de la réunion du Groupe de soutien et de suivi sur la situation au Mali, qui a eu lieu à Bamako le 19 avril. C'est la combinaison de tous ces efforts et du travail collectif réalisé sous la direction du Président Blaise Compaoré, du Burkina Faso – avec l'appui du Président nigérian Goodluck Jonathan, du Haut-Représentant de l'Union africaine, l'ancien Président Pierre Buyoya, et du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Koenders – qui a conduit à la signature, le 18 juin à Ouagadougou, de l'Accord préliminaire à l'élection présidentielle et aux pourparlers inclusifs de paix au Mali. Par cet accord, les signataires s'engagent à utiliser le dialogue et la négociation comme moyen de résoudre le conflit dans les régions du nord du Mali. L'Accord prévoit également que l'élection présidentielle aura lieu en juillet 2013 et sera suivie par un processus politique ouvert à tous devant aboutir à un règlement global et durable du conflit.

Le Bureau va continuer d'offrir son plein appui à la MINUSMA et aux efforts collectifs visant à mobiliser l'appui régional en faveur de la stabilisation du Mali. Nous allons continuer d'apporter un appui similaire au Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau pour l'épauler dans les efforts qu'il déploie, sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire général, M. José Ramos-Horta, et en collaboration avec la CEDEAO, l'Union africaine, l'Union européenne et la Communauté des pays de langue portugaise, en vue de stabiliser la Guinée-Bissau, en s'appuyant sur les récentes initiatives en faveur d'une gouvernance sans exclusive et de la tenue de l'élection présidentielle.

En Guinée, un accord a été conclu le 3 juillet entre les parties, qui prévoit un calendrier consensuel pour l'organisation des élections législatives en septembre 2013. Cet accord ouvre ainsi la voie à la tenue d'élections législatives libres, transparentes et ouvertes qui permettront, enfin, de focaliser toutes les énergies du Gouvernement et de la population de ce pays sur la transformation et le développement socioéconomiques.

Je saisis cette occasion pour remercier le Conseil de sécurité et la formation Guinée de la Commission de consolidation de la paix, ainsi que l'Union africaine, la CEDEAO, l'Organisation internationale de la Francophonie, l'Union européenne et les partenaires bilatéraux de la Guinée pour le soutien qu'ils nous ont apporté à moi et à mes collègues, les facilitateurs nationaux, dans nos efforts en vue de restaurer le dialogue et de promouvoir un accord entre les parties.

Cependant, le financement est un défi majeur pour mettre en œuvre rapidement cet accord. Je voudrais donc saisir cette occasion pour exhorter les partenaires bilatéraux et multilatéraux de la Guinée à aider financièrement le pays à faire face aux coûts supplémentaires occasionnés par les retards successifs pris dans le calendrier électoral en raison de l'absence de consensus sur le processus électoral, et en particulier le récent retard lié à l'accord conclu entre les parties le 3 juillet. Cet accord met fin à des mois de divergences entre la coalition présidentielle et l'opposition, et aux tensions politiques sur les questions liées au processus électoral. Les manifestations organisées par l'opposition avaient donné lieu à des incidents graves et violents entraînant des pertes en vies humaines et des destructions matérielles et menaçant la cohésion sociale et nationale. Nous attendons avec intérêt le résultat des enquêtes qui ont été ordonnées par le Gouvernement dans le cadre de son engagement à garantir l'état de droit et à lutter contre l'impunité.

L'issue positive du processus de dialogue mené en Guinée a été accueillie avec soulagement dans la région du fleuve Mano, qui demeure fragile, comme en témoignent les tensions persistantes le long de la frontière entre le Libéria et la Côte d'Ivoire, ainsi qu'avec d'autres pays limitrophes. Ces menaces transfrontalières continuent de saper la stabilité et les efforts de développement à long terme des pays de l'Union du fleuve Mano, en dépit de leur immense potentiel de développement économique et de croissance.

Dans le but d'aider les pays de la région à relever les défis qui pèsent sur leur sécurité commune, le Bureau, en liaison avec la CEDEAO et l'Union du fleuve Mano, a convoqué le 29 juin à Dakar une réunion de haut niveau pour lancer le processus d'élaboration d'une stratégie de sécurité pour le bassin du fleuve Mano, comme l'avait demandé le Conseil de sécurité. La réunion a établi que la stratégie devait viser à répondre aux menaces transfrontières à la paix et à la stabilité dans le bassin du fleuve Mano, et se fonder sur une approche globale qui prenne en compte le lien entre la sécurité et le développement, en s'inspirant des initiatives existantes dans la région. Il a été décidé de créer un comité directeur rassemblant nos trois organisations qui conduira les travaux d'élaboration de la stratégie d'ici à la fin de 2013. Au cours de cette réunion, les ministres des quatre pays du bassin et les organisations régionales concernées, la CEDEAO et l'Union du fleuve Mano, ont fait preuve d'une franche détermination à unir leurs efforts pour améliorer la sécurité, et ont décidé de prendre en main le processus devant mener à l'adoption de la stratégie envisagée.

(*l'orateur poursuit en français*)

La piraterie et les vols à main armée en mer dans le golfe de Guinée constituent une autre menace régionale à la sécurité des pays de la sous-région ouest-africaine. Ce phénomène affecte négativement le transport et le commerce international par voies maritimes dans cette région, et risque de compromettre durablement le développement économique des pays du littoral et des pays enclavés. Afin de répondre à cette menace croissante, l'Organisation des Nations unies, par le biais de ses bureaux pour l'Afrique de l'Ouest et pour l'Afrique centrale, a apporté son soutien aux organisations régionales concernées dans le processus d'organisation d'un sommet régional sur la piraterie, conformément à la demande formulée par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 2018 (2011) et 2039 (2012). La détermination des dirigeants de la sous-région à mettre en place un cadre de lutte contre la piraterie et le vol à main armée en mer s'est matérialisée lors du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), de la CEDEAO et de la Commission du golfe de Guinée, qui s'est tenu à Yaoundé, au Cameroun, les 24 et 25 juin dernier.

Le Sommet a adopté trois documents stratégiques clefs, à savoir un code de conduite relatif à la prévention et à la répression des actes de piraterie, des vols à main armée à l'encontre des navires et des activités maritimes illicites en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale; le

mémorandum d'entente entre la CEEAC, la CEDEAO et la Commission du golfe de Guinée sur la sûreté et la sécurité dans l'espace maritime de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale; et enfin, une déclaration politique. Il a par ailleurs été décidé que la CEEAC, la CEDEAO, la Commission du golfe de Guinée, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, ainsi que le Gouvernement camerounais, travailleraient ensemble au développement d'un programme d'action sur la sécurité maritime.

Au-delà de l'Union du fleuve Mano et du golfe de Guinée, la région du Sahel représente la troisième zone de vulnérabilité en Afrique de l'Ouest, comme cela s'est manifesté à travers la crise du Mali. Cette région enregistre une concentration importante d'indicateurs de vulnérabilité, qui se traduisent notamment par la dégradation de l'environnement, la désertification, l'insécurité alimentaire, les trafics d'armes et de drogue et le terrorisme. Cette fragilité de la région du Sahel souligne toute la pertinence de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, qui vise à compléter les efforts des pays de la région et des organisations régionales afin de remédier aux causes profondes de l'instabilité le long de la bande sahélo-saharienne et à ses conséquences. Cette vision est clairement ressortie des discussions que l'Envoyé spécial Prodi, que j'ai accompagné lors de missions conjointes, a eues avec les différents pays de la sous-région. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, qui a très tôt entamé des efforts visant à promouvoir une approche commune de l'ONU portant sur le Sahel, et qui a joué par la suite un rôle important avec les autres entités des Nations Unies dans la préparation de la Stratégie, assumera naturellement sa part de responsabilité dans la mise en œuvre de la Stratégie pour le Sahel.

En dépit des efforts louables consentis par les dirigeants de la CEDEAO afin de répondre aux défis posés par les menaces transnationales à la paix et à la sécurité, comme cela est manifeste dans le cas des crises du Mali et de la Guinée-Bissau, ces menaces ont néanmoins continué à se développer en Afrique de l'Ouest. À cet égard, la récente adoption par le Sommet de la CEDEAO de la stratégie de lutte contre le terrorisme et le renouvellement de son plan d'action régional contre le trafic de drogue, la criminalité organisée et l'abus de drogue constituent indéniablement des développements encourageants qui doivent désormais être traduits en actions concrètes à entreprendre avec le soutien de la communauté internationale. En effet, les attaques du 23 mai contre plusieurs localités au Niger, perpétrées par le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest, ainsi que la poursuite des actions de groupes terroristes tels que Boko Haram et Ansaru, ont souligné de nouveau la complexité de la nature transfrontalière des défis posés par les groupes extrémistes et les organisations terroristes dans la sous-région. Ces groupes profitent des frontières poreuses et de la faiblesse des moyens et des capacités des États de la sous-région.

L'attaque terroriste du 6 juillet dernier, qui a été largement condamnée, perpétrée contre une école dans l'État de Yobe, au Nigéria, provoquant la mort de 42 personnes innocentes, dont des étudiants, alors que l'état d'urgence est encore en vigueur dans cette région, traduit bien la détermination des groupes terroristes à semer la terreur et la désolation et souligne en même temps la complexité du problème. Les relations avérées entre les groupes terroristes opérant dans la sous-région exigent une action concertée et d'ampleur régionale pour faire face à cette menace. Une telle action doit également se pencher sur les causes profondes de l'instabilité et inclure naturellement la dimension des droits de l'homme. Au cours de ma visite à Abuja, les 10 et 11 juin derniers, j'ai réitéré la ferme condamnation par les Nations Unies des actes terroristes perpétrés au Nigéria ainsi que notre solidarité avec le peuple et le Gouvernement de ce pays. J'ai assuré les autorités de l'attachement et du soutien fermes de l'ONU à l'unité, la stabilité et la souveraineté du Nigéria, et j'ai exprimé la disponibilité de l'ONU à accroître son aide au renforcement des capacités dans les domaines de la lutte antiterroriste, des droits de l'homme et de la gestion des catastrophes et des situations d'urgence humanitaire. Je les ai également encouragées à promouvoir davantage de coopération régionale dans la réponse à de telles menaces transnationales dans le cadre des mécanismes existants en matière de lutte antiterroriste.

Le défi posé par les tensions liées aux élections, ainsi que l'impact négatif du manque de gouvernance et de réglementation des forces de défense et de sécurité dans certains pays demeurent une source de préoccupation en Afrique de l'Ouest. Dans le cadre de la prévention des tensions électorales, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, en collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies dans les pays concernés, continue d'intervenir par le biais de missions de bons offices en vue de créer des conditions propices à la tenue d'élections apaisées, comme cela a été le cas en Guinée. Dans le même ordre d'idées, je tiens à saluer

les efforts entrepris par l'archevêque Barrigah au Togo, avec le soutien du Groupe des cinq, en vue de faciliter le dialogue entre le Gouvernement togolais et l'opposition dans la perspective des élections législatives prévues à la fin de ce mois de juillet, et je crois savoir que la date a été fixée hier au 25 juillet. Par ailleurs, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest continue de travailler étroitement avec la CEDEAO et l'Union du fleuve Mano en appui à leurs efforts visant à développer les cadres régionaux de soutien au processus de réforme du secteur de la sécurité aux plans régional et national. À ce titre, je tiens à souligner que le processus de réforme du secteur de la sécurité initié en Guinée a connu des avancées notables avec le soutien des Nations Unies et grâce à l'implication personnelle du Président Alpha Condé. Il importe de souligner ici que plusieurs pays de la sous-région sont également engagés dans des processus de réforme du secteur de la sécurité, en particulier la Côte d'Ivoire, le Libéria, le Mali et la Sierra Leone.

Avant de conclure, je voudrais appeler l'attention du Conseil de sécurité sur un processus prometteur de bons offices et de promotion de mesures de confiance conduit par les Nations Unies dans le cadre du suivi de la démarcation de la frontière entre le Cameroun et le Nigéria. Alors que des progrès significatifs ont été réalisés dans le processus de démarcation de la frontière commune entre ces deux pays, le processus de suivi de l'Accord de Greentree portant sur la péninsule de Bakassi arrivera bientôt à son terme. En effet, le Comité de suivi de l'Accord de Greentree devrait tenir sa dernière réunion en marge de l'Assemblée générale, ici même à New York, en septembre, là même où le processus avait été lancé en 2006 par le Secrétaire général et les Présidents du Cameroun et du Nigéria.

L'Afrique de l'Ouest, qui est plus que jamais à la croisée des chemins dans sa quête de paix et de sécurité, mérite une attention accrue des Nations Unies. À cet égard, je suis encouragé par l'engagement manifesté par la CEDEAO sous la direction de son président en exercice, le Président ivoirien Alassane Ouattara, et du Président de la Commission de la CEDEAO, l'Ambassadeur Kadré Désiré Ouédraogo, en vue de renforcer son architecture de paix et de sécurité, tirant ainsi toutes les leçons des défis rencontrés dans sa réponse régionale à la crise du Mali. Mes collègues du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et moi-même sommes engagés à consolider le précieux partenariat que nous avons pu forger avec les autres entités de l'ONU présentes dans la sous-région, la CEDEAO et d'autres organisations continentales et régionales, notamment l'Union africaine et l'Union du fleuve Mano, afin de promouvoir et consolider la paix et la stabilité en Afrique de l'Ouest.

Dans ce contexte, nous continuerons à encourager les processus de dialogue comme la voie la mieux indiquée pour résoudre les conflits et les différends. Nous poursuivrons par ailleurs nos efforts visant à mobiliser les partenariats internationaux en vue de traiter, en appui aux acteurs nationaux et régionaux, les causes profondes de l'instabilité dans la région et de faire face de façon concertée aux nouvelles menaces transnationales. Les dirigeants des pays de l'Afrique de l'Ouest et leurs institutions régionales, notamment la CEDEAO, savent pouvoir compter sur l'attention et le soutien continus de l'ONU et du Conseil de sécurité aux efforts qu'ils déploient en vue de promouvoir la paix, la stabilité et le développement durable dans la sous-région.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Djinnit de son exposé.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 35.